



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale  
des Territoires  
Service Environnement  
Unité Nature et Biodiversité

## Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR8301061 – Côteaux de Raulhac et de Cros-de-Ronesque Réunion du 17 juin 2014 à Cros-de-Ronesque

### **Assistaient à ce comité de pilotage :**

Membres représentant les services de l'Etat :

P. LALO	DDT 15, Service Environnement, représentant le préfet du Cantal
Adj Chef J.-B. BURDILLAT	Gendarmerie nationale, communauté de brigades de Vic-sur-Cère
B. JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
C. LUPIANEZ	DDT 15, Service connaissance, aménagement et développement

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

M. ALBISSON	Communauté de communes Cère et Goul en Carlades
J.-B. BRUNHES	Maire de Cros-de-Ronesque
R. LAPIE	Conseiller municipal de la commune de Cros de Ronesque
J. NICOLAUDIE	Conseiller municipal de la commune de Raulhac

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

J. NICOLAUDIE	Fédération départementale des chasseurs du Cantal
---------------	---

Assistaient également à ce comité de pilotage :

M. LOUVRADOUX	CPIE, animatrice Natura 2000 du site
---------------	--------------------------------------

Membres ou personnes excusés :

M. Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne ; Mme Tronche de la FDAPPMA du Cantal ; M. Corvaisier de la DDCSPP ; M. Nigou de la Chambre d'agriculture ; Mme Mazières, SDIPC de la préfecture du Cantal ; M. Biron, syndicat départemental de la propriété agricole ; M. Faure, président du comité départemental de tourisme ; M. Tabourin de la DREAL Auvergne ; M. Boulet, Directeur du conservatoire botanique national du massif central.

Ce comité de pilotage s'est tenu à la salle des fêtes de Cros-de-Ronesque sous la présidence de Patrick LALO, représentant le Préfet du Cantal.

Le président accueille les participants à ce comité de pilotage et présente l'ordre du jour. Il laisse la parole à Marie Louvradox, animatrice du site Natura 2000.

**Le diaporama projeté est téléchargeable sur le site internet des services de l'état dans le Cantal dans la rubrique actualité de la page suivante :**

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-coteaux-de-raulhac-et-cros-de-a968.html>

### **1 - Révision du document d'objectifs**

Depuis le dernier COPIL, la cartographie des habitats (chanes) a été réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne et un diagnostic chauves-souris a été produit par le bureau d'étude Alter-Eco. Ces études ont permis de finaliser le document d'objectifs.

Affaire suivie par : **Béatrice JOUBERT**  
Tél. : 04 63 27 66 21  
Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)

Il en ressort 6 habitats supplémentaires, dont certains très petits. On ne va pas pouvoir mettre en place systématiquement une gestion spécifique à ces milieux.

M. Albisson demande quel en est la situation de la partie aveyronnaise.

M. Lalo précise qu'elle n'est pas en site Natura 2000 même si on retrouve les mêmes habitats. On n'est pas dans une démarche d'extension du site.

#### Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire:

- peu d'évolution sur les pelouses sèches (Par rapport à 2002, maintien global des pelouses du 6210, dans un état de conservation globalement assez bon, agrémenté de nouvelles unités. Certaines unités faisant l'objet d'une gestion très extensive tendent à s'enfricher. Elles sont alors colonisées de Genévriers et de Prunelliers).

- évolution sur les prairies de fauches avec certains secteurs déclassés et d'autre nouvellement classés ; superficie cartographiée sensiblement identique à 2001, avec cependant des différences dans les secteurs cartographiés (ajout d'habitat autour de la route de Messilhac, perte au niveau de Lasclauzades par banalisation de flore liée à l'intensification). La tendance est à une nette eutrophisation des prairies et à une disparition d'espèces oligotrophes, favorables à une grande diversité végétale et animale

- pas d'évolution du réseau bocager qui présente toujours une assez forte naturalité

- 3 habitats forestiers très petits mais à forte valeur ont été cartographiés . Une gestion sous contrat Natura pourra être envisagée sur ces secteurs.

#### Les chiroptères :

Le petit Rhinolophe est l'espèce phare du site, 60 individus recensés en 2013 contre 30 en 2002. Pour le Murin à oreilles échancrées et le Grand rhinolophe 3 individus ont été trouvés en 2013 alors qu'ils n'étaient connus en 2002. 9 espèces ont été contactées lors des études acoustiques, (elles ne gîtent pas forcément sur le site (rhinolophes, oreillard, sérotine, Noctules, pipistrelles) contre 5 recensées à vue. Plus de chauves-souris en quantité et diversité ont été contactées sur le site en 2013, mais cela peut s'expliquer surtout par la progression de la connaissance depuis 2002.

Le site reste essentiellement un lieu de chasse pour beaucoup d'espèces et de reproduction pour certaines. La gestion sera axée sur la conservation des gîtes bâtis, le maintien de pratiques agricoles extensives et du réseau bocager.

#### Les Actions :

présentation des 5 objectifs de développement durable : voir diaporama et DOCOB

#### Question de l'embroussaillage :

il y avait une mesure MAET pour lutter contre l'embroussaillage. Pour les parcelles qui ne sont pas inscrites à la PAC, il est possible de monter un contrat Natura 2000 sur 5 ans pour ouvrir le milieu et après basculer sur une utilisation agricole.

M. le maire de Cros-de-ronesque demande d'autoriser l'écobuage pour lutter contre la fermeture des parcelles. Ce sont d'anciennes pratiques qui ont été stoppées sur les parcelles en MAET (non autorisé dans le cahier des charges). L'animatrice indique que la bibliographie de l'impact de l'écobuage n'est pas très claire à ce sujet. Elle propose de faire une zone test pour mesurer l'impact.

La gendarmerie fait remarquer que les demandes d'écobuage se font auprès des communes, mais que les personnes ne surveillent pas assez et il arrive que les feux repartent. Il souhaite un cadrage.

Toutefois Natura 2000 n'a pas vocation en encadrer tout. L'idée est de lever l'interdiction du cahier des charges des MAET, de faire une zone test et de réaliser l'écobuage au bon moment.

Il est donc proposé d'ajouter dans le DOCOB (p85) : créer des zones tests écobuages avec suivi pour en mesurer l'impact.

#### MAET et futures MAEC :

Concernant les MAET qui sont en cours, elles vont s'arrêter en 2015 car les règles vont évoluer sur un nouveau programme FEADER 2014-2020. Les contrats seront rompus sans pénalités. Un nouveau dispositif sera proposé. Il sera connu très prochainement.

M. Lalo précise que les MAET ont été mises en œuvre très tard sur ce site. Il ne faut donc pas reprocher que l'on bascule sur de nouvelles règles.

**Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT**

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)

Les MAET en cours :

- Mesure «pelouse sèche» : limitation fertilisation, chargement limité, retard de pâturage
- Mesure «pelouse sèche embroussaillée»
- Mesure «prairie de fauche»
- Mesure «prairies naturelles»

M. Lalo demande de bien préciser ce qu'on entend par prairies naturelles car c'est un terme propre à ce site Natura 2000. L'animatrice précise que sur ces prairies, il n'y a pas d'habitats d'intérêts communautaires, mais qu'elles sont favorables aux espèces notamment les chiroptères, par opposition à la prairie artificielle ou temporaire, où le couvert d'herbe y est permanent et a été semé naturellement. Ce sont des prairies pâturées ou mixtes.

M. Lalo précise que les nouvelles MAEC, comme les MAET, concernent toutes les parcelles agricoles du site déclarées à la PAC, qu'elles soient ou non d'intérêt communautaire.

#### Traitements anti-parasitaires :

Ces traitements impactent la micro-faune notamment les invertébrés. Une étude commune à plusieurs structures gestionnaires de milieux naturels sera bientôt menée pour déterminer les produits efficaces et moins nocifs. L'idée émerge d'actions communes de sensibilisation pour les éleveurs. Il y a déjà un tableau avec impact des molécules dans la charte Natura 2000 du site.

L'idée c'est de trouver des compromis entre efficacité et impact environnemental.

#### Diffusion des données :

Il n'y a pas de cartographie des orchidées dans le DOCOB. Les élus alertent le COPIL sur les risques de diffusion des données, notamment sur les réseaux sociaux par l'association Asphodèle.

Il y a eu dernièrement des constats d'arrachage de bulbes et de plus en plus de personnes qui viennent sur le site.

Remarque sur le tableau de financement (p98 du DOCOB) : prévoir la réactualisation du docob en 2020 plutôt.

#### Ajustement des priorités des actions du DOCOB :

- Maintien de la priorité 3 pour l'action G1,
- Maintien de la priorité 2 pour G2
- Maintien de la priorité 3 pour l'animation du docob(A1)
- baisse en priorité 2 de la révision du docob
- Maintien priorité 3 pour l'action A3 animation des MAEC et contrats
- baisse en priorité 1 de la mise en œuvre actions non contractuelles (A4)
- Maintien priorité 3 pour l'action A5 (participation aux études d'incidences)
- baisse en priorité 2 pour le suivi de la mise en place du docob (S1)
- Maintien priorité 3 pour le suivi écologique du site (S2)
- baisse en priorité 1 pour l'action S3, amélioration de la connaissance du site
- Augmentation en priorité 3 pour l'information via animation (V1)
- baisse en priorité 2 pour la sensibilisation information (panneaux)

#### Evaluation des incidences Natura 2000 :

Les activités et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 sont celles comprises dans une liste Nationale et 2 listes locales approuvées par arrêté préfectoral.

La 1ère liste locale est en cours de révision et la deuxième liste rentrera en vigueur début 2015.

L'animatrice a un rôle d'appui auprès du porteur de projet et aux services de l'état pour émettre un avis.

#### Extension du périmètre du site Natura 2000 :

L'extension du périmètre est une proposition issue du diagnostic écologique concernant les chiroptères. 3 propositions sont présentées, elles partagent l'idée d'inclure le fond de vallon pour relier les 2 parties du site (corridor pour chauves-souris entre Messilhac et le puy Moreng) mais divergent sur leur envergure.

Certaines s'étendent au sud pour inclure notamment le gîte à Barbastelle mais concerne alors l'Aveyron.

M. Lalo répond que ce site Natura 2000 a été désigné principalement pour les Orchidées. Les Chiroptères sont venus ensuite se greffer. On ne peut pas justifier une extension du site sur les chauves-souris, surtout au vu de l'importance de la surface. De plus, l'Etat français est actuellement dans une démarche de

**Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT**

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)

stabilisation du réseau et de ses périmètres.

Par rapport aux orchidées, c'est plutôt la partie Aveyron qui est intéressante. La procédure serait plus complexe car on change de région. Mais tous les habitats d'intérêts communautaires n'ont pas vocation à être dans un site Natura 2000.

Pour conclure sur la révision du DOCOB, M.Lalo demande au COPIL comment il perçoit les actions menées depuis plusieurs années. M. le maire de Cros-de-Ronesque répond qu'il faut continuer à aider à entretenir les parcelles plutôt que de faire venir des gens sur le site.

#### Validation du DOCOB :

L'animatrice corrigera le document avec les modifications demandées par la DREAL et la DDT avant le COPIL et les remarques formulées lors du COPIL.

**Le document corrigé est en téléchargement sur le site internet des services de l'état dans le Cantal à cette adresse, dans la rubrique actualité :**



<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-coteaux-de-raulhac-et-cros-de-a968.html>

Mot de passe à l'ouverture : DOCOBNATURA

**Vous disposez d'un délai de 15 jours pour apporter des remarques à Marie Louvradox à l'adresse suivante : [cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr](mailto:cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr)**

**Sauf si d'importantes remarques sont formulées, Le DOCOB est considéré comme validé par le COPIL.**

Après approbation du DOCOB par le préfet, le document sera remis aux deux communes.

#### **2 – Bilan de l'animation 2013 :**

*cf diaporama*

Perspectives adhésions MAEC : les agriculteurs semblent vouloir continuer mais il faut attendre les mesures. M. Lalo indique que vu la surface du site et les enjeux biodiversité, il pourrait être prioritaire.

Dans le potentiel des 9 agriculteurs éligibles jusqu'alors aux maet, 5 ont contractualisé en 2012 et pourraient reconduire leurs contrats, 4 nouveaux pourraient être envisagés.

#### **3 - Animation 2014 :**

Dès que l'on aura connaissance du nouveau dispositif MAEC, l'Etat demandera au CPIE d'élaborer un cahier des charges.

Prochain COPIL à l'automne 2014 (date prévisionnelle : 16 octobre)

#### **4 – Transfert du portage de l'animation et élections**

L'état peut transférer l'animation du site à une collectivité. Sur la communauté de communes Cère et Goul, il y a 2 sites natura 2000 qui pourraient être transférés : celui de Raulhac et le site à chauves-souris de Compaing.

La communauté de commune Cère et Goul se porte candidate en tant que structure porteuse. Le quorum des élus étant atteint, l'élection peut avoir lieu.

La communauté de commune Cère et Goul est désignée structure porteuse sous réserve de transmission de la délibération du conseil communautaire.

Le maire de Cros-de-Ronesque se porte candidat pour la présidence du COPIL et est élu.

Une convention de transfert sera signée entre le préfet et la communauté de communes Cère et Goul après délibération du conseil communautaire.

Pour le Préfet et par délégation  
Le président du copil



Patrick LALO

**Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT**

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)